ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Boues

Question écrite n° 48379

Texte de la question

M. Francois Loos interroge Mme le ministre de l'environnement sur la necessite de publier le decret a l'utilisation des boues des stations d'epuration pour les agriculteurs. En effet, les programmes d'epandage se font aujourd'hui sans que les differentes responsabilites soient clairement fixees. Les professionnels attendent donc avec impatience un decret fixant notamment l'organisation des controles de la qualite des boues et les responsabilites des agriculteurs en cas de pollution. Il souhaiterait donc connaitre le calendrier de sortie de ce decret.

Texte de la réponse

Le ministre de l'environnement a pris connaissance avec interet de la question posee par l'honorable parlementaire concernant la publication du decret relatif a l'utilisation des boues des stations d'epuration pour les agriculteurs. Il convient de preciser que le projet de decret dont il est fait etat est actuellement soumis a l'avis du Conseil d'Etat. Il devrait etre publie au plus tard en juillet 1997.

Données clés

Auteur : M. Loos François
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48379
Rubrique : Pollution et nuisances
Ministère interrogé : environnement
Ministère attributaire : environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 762
Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1909